
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 3 avril 2018 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA18 08 0184

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 3 avril 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Le conseiller d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire-substitut.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA18 08 0185

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2018, tel que modifié par l'ajout en affaires nouvelles des points 60.03 A) et 60.03 B) relatifs à :

- un virement de crédit de 514 221,66 \$ entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique Maison Robert-Bélanger, situé au 3900-3902, chemin Bois-Franc (sommaire décisionnel 1182410003)
- l'adoption d'une résolution de remerciement au Conseil d'administration de Technoparc Montréal.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que modifié l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0186

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA18 08 0187

Première période de questions du public, de 19 h 35 à 20 h 07

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Clément Georges, du 851, Carré Simon (intervenant #1) :

- Règlement de zonage : les logements en sous-sol nécessitent-ils une entrée séparée?

Réponse (Alan DeSousa) : Éric Paquet lui transmettra la réponse.

Madame Mirtha Bordat, du 2555, rue Grenet, appartement 317 (intervenant #2) :

- Quels sont les démarches à faire pour remplacer un arbre?

Réponse (Alan DeSousa) : s'il y a un arbre à enlever, l'inspecteur doit venir sur les lieux. La souche doit demeurer durant un à trois ans et un arbre peut être planté. Il faut s'inscrire au comptoir ou par le 311. Il faut distinguer le domaine public du domaine privé.

Monsieur Yakov Cohen, du 2550, boulevard Thimens (intervenant #3) :

- -La travaux autour des feux de circulations Thimens, Marcel-Laurin et St-Louis sont mal complétés (asphalte).
- Les travaux effectués par la STM causent de la poussière dans la rue.

Réponse (Alan DeSousa) : nous allons voir avec la Ville pour les travaux et s'il y a une possibilité de paver.

Réponse (Francesco Miele) : le nettoyage de la rue fait partie du contrat de la STM. Nous allons le porter à leur attention.

Monsieur Mathieu Desjardins, employé de CAE (intervenant #4) :

- Club de Vélo-Boulot : il demande un lien cyclable sur toute la longueur du boulevard Cavendish. Est-ce prévu? Voie cyclable sur Côte-de-Liesse.

Réponse (Alan DeSousa) : il y a un lien cyclable prévu sur Cavendish vers le sud. Pour ce qui est d'un lien vers le nord, il y a des vérifications à faire.

Madame Jehni Hernandez, résidente de Bois-Franc (intervenant #5) :

- Règlement numéro 13-023 sur l'eau potable ne peut pas être utilisé pour autre chose que la consommation?

Réponse (Francesco Miele) : ce règlement donnait une période de 5 ans pour s'ajuster pour les systèmes d'aération alimentés en eau. Le règlement avait été amendé l'an dernier. Un délai additionnel dépend des coûts engendrés.

CA18 08 0188

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500006) :

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT | l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population; |
| CONSIDÉRANT | qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique; |
| CONSIDÉRANT | que le conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui œuvrent au sein de la communauté. |
| EN CONSÉQUENCE | je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 15 au 21 avril 2018, Semaine de l'action bénévole . |
| EN FOI DE QUOI, | j'ai signé, ce 3 ^e jour d'avril deux mille dix-huit. |

CA18 08 0189

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500005) :

- | | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | qu'en 1970, le 22 avril a été décrété Jour de la Terre par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement; |
| CONSIDÉRANT | que le Jour de la Terre est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde; |
| CONSIDÉRANT | que le Jour de la Terre s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux; |
| CONSIDÉRANT | que le Jour de la Terre invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des |

changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2018, Jour de la Terre, et j'encourage toute la population à poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 3^e jour d'avril de l'année deux mille dix-huit.

CA18 08 0190

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500007) :

CONSIDÉRANT que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;

CONSIDÉRANT que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont ceux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des œuvres remplies d'émotion et d'évasion;

CONSIDÉRANT que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux œuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2018, Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce 3^e jour d'avril deux mille dix-huit.

CA18 08 0191

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500004) :

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie plus sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le mois d'avril Mois de la jonquille et encourage les citoyens de Saint-Laurent à poser un geste significatif au cours du mois pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce 3^e jour d'avril deux mille dix-huit.

CA18 08 0192

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184924003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ADOPTÉ.

CA18 08 0193

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146011 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le lavage des vitres des édifices publics pour un an.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le lavage des vitres des édifices publics pour une durée d'un an, à compter du mois de juin 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0194

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183058009 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entrées de service d'aqueduc et la fourniture de bornes-fontaines pour l'année 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entrées de service d'aqueduc et la fourniture de bornes-fontaines pour l'année 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0195

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183152007 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en surveillance environnementale et de gestion des sols d'excavation dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie de la rue Marcel.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en surveillance environnementale et de gestion des sols d'excavation dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie de la rue Marcel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0196

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services de location et d'entretien de tapis saisonniers et de vadrouilles pour une durée de 3 ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services de location et d'entretien de tapis saisonniers et de vadrouilles pour une durée de 3 ans.

ADOPTÉ.

CA18 08 0197

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187810002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la cour arrière du bâtiment des ateliers municipaux.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la cour arrière du bâtiment des ateliers municipaux.

ADOPTÉ.

CA18 08 0198

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187550001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la rénovation, le remplacement et l'ajout de panneaux signalétiques extérieurs des édifices municipaux et des espaces verts - Soumission 18-011

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les enseignes Perfections inc.	229 129,57 \$
Enseignes Ste-Marie/Flash néon inc.	237 778,10 \$
Services d'enseignes Lumicom inc.	272 188,94 \$
Le groupe BLH inc.	304 489,56 \$
Enseignes Accès inc.	318 044,85 \$
Construction Alben inc.	398 468,62 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les enseignes Perfections inc.** le contrat pour la rénovation, le remplacement et l'ajout de panneaux signalétiques extérieurs des édifices municipaux et des espaces verts, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **229 129,57 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0199

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146013 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'année 2018 - Soumission 18-16671.

ATTENDU l'appel d'offre regroupé numéro 18-16671 pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé pour cinq arrondissements de la Ville de Montréal, soit Pierrefonds-Roxboro, L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Rivière-des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles, Saint-Laurent et Outremont;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis pour les cinq arrondissements sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti)	34 295,20 \$
Équipe verte	42 081,40 \$
Groupe Rnet inc.	44 526,60 \$
Hydrotech NHP inc.	53 516,95 \$
Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur	54 820,17 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti)** le contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'année 2018, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant, pour la portion de l'arrondissement Saint-Laurent, la somme de **34 295,20 \$** sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense **conformément** aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0200

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183058008 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues - Soumission 18-504.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
R. Benoit construction inc.	68 228,69 \$
Location Lordbec inc.	75 438,48 \$
Les entreprises JCGF inc.	76 372,83 \$
Transport Mortillo et fils inc.	91 849,16 \$
Construction Camara/6742114 Canada inc,	94 997,69 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme R. Benoit construction inc le contrat pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 68 228,69 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0201

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146002 relatif à une entente de partenariat avec le Comité écologique du Grand Montréal pour la protection, la conservation, la mise en valeur et l'entretien du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2018.

ATTENDU que depuis 2005, l'arrondissement a entrepris une démarche de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU qu'en décembre 2010, le boisé du parc Marcel-Laurin a été inscrit au répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal, protégeant le site pour les générations actuelles et futures en appuyant le principe d'aucune perte nette d'habitat;

ATTENDU que ce projet écologique a permis de restaurer plusieurs hectares de milieux naturels par le contrôle d'espèces envahissantes ainsi que par la plantation d'espèces indigènes adaptées aux écosystèmes présents;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la signature d'une entente de partenariat avec le Comité écologique du Grand Montréal pour les travaux de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2018 et d'autoriser une dépense de 68 374,81 \$ pour les travaux d'entretien dudit boisé.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA18 08 0202

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183058004 relatif à l'offre de service de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

ATTENDU que chaque année, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent voit à maintenir le marquage sur la chaussée afin de sécuriser le déplacement des usagers de la route;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent a demandé à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, qui détient une compétence réputée pour la réalisation de marquage de chaussée, de préparer une offre de service pour le marquage des rues pour l'année 2018;

ATTENDU l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et d'autoriser une dépense maximale de 417 322,22 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de marquage sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2018.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0203

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183152004 relatif à une dépense pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie de la rue Marcel.

ATTENDU la résolution CG17 0048 adoptée le 23 février 2017 par le conseil d'agglomération afin de conclure des ententes-cadres de services professionnels avec six firmes pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Soumission 16-15511.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 120 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie de la rue Marcel, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et les Consultants GHD Itée. – Entente-cadre 1216624.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0204

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679008 relatif à une dépense en faveur de Construction DJL inc. pour la fourniture d'enrobés bitumineux en vertu des ententes cadres.

ATTENDU les ententes numéros 1192437, 1192868 et 1192862 pour la fourniture de divers types d'enrobés bitumineux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 300 000 \$ en faveur de Construction DJL inc. pour la fourniture d'enrobés bitumineux en vertu des ententes cadres en vigueur.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0205

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275006 relatif à une dépense pour la location des installations sportives de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour la programmation 2018.

ATTENDU la résolution CA16 080380 adoptée par le conseil d'arrondissement le 28 juin 2016 pour autoriser la signature d'un protocole d'entente entre l'Arrondissement et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, d'une durée de 5 ans, établissant les modalités d'utilisation de leurs installations respectives à des fins d'activités scolaires, de sports et de loisirs;

ATTENDU que ce protocole d'entente prévoit une tarification pour la location des plateaux sportifs de la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys ainsi que des frais de gestion et d'entretien;

ATTENDU que les coûts totaux de location des installations pour l'année 2018 doivent être approuvés;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 120 500 \$ taxes incluses, pour la location des installations sportives de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, pour la programmation 2018, en vertu du protocole d'entente;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0206

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275007 relatif à la location des gymnases de la Commission scolaire English Montreal pour l'année 2018.

ATTENDU que le 14 juillet 1998, l'Arrondissement a signé un protocole d'entente avec la Commission scolaire English Montreal établissant les conditions et modalités d'utilisation réciproque de leurs installations;

ATTENDU que ce protocole d'entente se renouvelle automatiquement à chaque année, à moins d'un avis écrit d'une des deux parties;

ATTENDU que ce protocole d'entente prévoit une tarification pour l'aménagement, la surveillance et l'entretien, ainsi que pour certaines installations;

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver les coûts totaux pour l'année 2018 ainsi que d'autoriser un montant additionnel afin d'acquitter deux factures pour l'année 2017;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 84 500 \$, taxes incluses, pour la location des gymnases de la Commission scolaire English Montreal, pour la programmation 2018 en vertu du protocole d'entente;
- 2.- D'autoriser une dépense de 16 401,19 \$, taxes incluses, pour finaliser le paiement des coûts pour la programmation de l'année 2017;
- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0207

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275008 relatif à la location des jardins communautaires, des installations aquatiques, des plateaux sportifs et des patinoires du Cégep de Saint-Laurent pour la programmation 2018.

ATTENDU la grille de tarifs liée à la location des installations et plateaux sportifs du Cégep Saint-Laurent, effective à compter de la saison 2015-2016;

ATTENDU que le coût total prévu pour l'année 2017 pour 2 355 heures d'utilisations de plateaux sportifs est d'un maximum de 207 000 \$;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, LE CONSEILLER AREF SALEM DÉCLARANT SON INTÉRÊT:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 207 000 \$, taxes incluses, pour la location des jardins communautaires, des installations aquatiques, des plateaux sportifs et des patinoires du Cégep de Saint-Laurent pour la programmation 2018, en vertu de la nouvelle tarification;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0208

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187907001 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour les services professionnels de conception et d'aménagement temporaire sur le site de la rue Decelles dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal (PIRPP), édition 2018.

ATTENDU que, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP) édition 2018, l'arrondissement de Saint-Laurent a témoigné son intérêt et sa volonté d'aller de l'avant avec le projet de repartage de la rue Decelles entre le boulevard Décarie et l'avenue Sainte-Croix, soit pour les phases temporaires (en l'an 1 et 2) et pour le projet permanent (l'an 3), l'étape finale du programme;

ATTENDU que l'intervention souhaitée vise à répondre aux divers besoins identifiés pour ce secteur, dont principalement la sécurisation et la bonification de l'espace piéton;

ATTENDU que, suite au processus de consultation citoyenne, le présent mandat, pour l'an 1, vise l'aménagement temporaire des quatre tronçons de la rue Decelles situés entre le boulevard Décarie et l'avenue Sainte-Croix. Le contrat est confié à La Pépinière | Espace collectif, en collaboration avec les acteurs et les ressources du quartier et l'arrondissement;

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que La Pépinière/Espaces collectifs est une personne morale sans but lucratif;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer un contrat de gré à gré au montant de 179 999,11 \$ taxes incluses, à La Pépinière | Espaces collectifs, personne morale sans but lucratif, pour les services professionnels de conception et d'aménagement temporaire sur le site de la rue Decelles dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal (PIRPP) édition 2018.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0209

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378008 relatif à une offre de services concernant la prise en charge de la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs sur la rue Cohen et le boulevard Jules-Poitras.

ATTENDU que depuis décembre 2014, certaines rues locales sont devenues artérielles, se retrouvant ainsi sous la responsabilité du Service des Infrastructures, de la Voirie et du Transport (SIVT) de la Ville;

ATTENDU que l'arrondissement projette la construction de trottoirs sur la rue Cohen et le boulevard Jules-Poitras étant donné l'absence de trottoirs dans ce secteur et les risques en matière de sécurité qui y sont rattachés;

ATTENDU que l'arrondissement offre de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs sur la rue Cohen et le boulevard Jules-Poitras;

ATTENDU que ces travaux seront exécutés sur le réseau artériel;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85.2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Conseil de la Ville de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs sur la rue Cohen et le boulevard Jules-Poitras.

ADOPTÉ.

CA18 08 0210

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378003 relatif à une offre de services concernant la prise en charge de la coordination et la réalisation des travaux relatifs aux travaux de réaménagement du boulevard Édouard-Laurin Nord, tronçon situé entre la rue Gohier et le boulevard Décarie.

ATTENDU qu'à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal, la Place Rodolphe-Rousseau a été aménagée afin de créer un carrefour de rencontre et d'animation culturelles;

ATTENDU que dans la continuité de ce projet, l'arrondissement désire réaménager le boulevard Édouard-Laurin Nord (entre la rue Gohier et le boulevard Décarie) afin de permettre un partage harmonieux des voies de transport et favoriser les transports actifs et collectifs ainsi que l'intermodalité présente sur le site;

ATTENDU que l'arrondissement offre à la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, alinéa 2, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs aux travaux de réaménagement du boulevard Édouard-Laurin Nord, tronçon situé entre la rue Gohier et le boulevard Décarie;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, à la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs aux travaux de réaménagement du boulevard Édouard-Laurin Nord, tronçon situé entre la rue Gohier et le boulevard Décarie.

ADOPTÉ.

CA18 08 0211

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183152008 visant à mandater la firme AXOR Expert-Conseils inc. pour transmettre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), la demande d'autorisation requise pour effectuer des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface sur une partie de la rue Marcel.

ATTENDU l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), stipulant que pour procéder aux travaux requis, il est nécessaire d'en demander l'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC);

ATTENDU qu'une autorisation de lancer un appel d'offres public pour ces travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface a été présentée au conseil d'arrondissement le 5 décembre 2017, tel qu'il appert de la résolution numéro CA17 080735 (GDD 1173152008);

ATTENDU la résolution CE17 1793 adoptée le 18 octobre 2017 par le comité exécutif ainsi que la résolution CA17 080617 adoptée par le conseil d'arrondissement le 3 octobre 2017 (GDD 1173152005) relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel - Soumission 17-028;

ATTENDU qu'une autorisation de lancer un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel surface a été présentée au conseil d'arrondissement le 27 juin 2017, tel qu'il appert de la résolution numéro CA17 080452 (GDD 1173152004);

ATTENDU que les certificats d'autorisation du MDDELCC doivent être obtenus avant toute construction, et ce, conformément à l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De mandater la firme AXOR Expert-Conseils inc. pour transmettre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) la demande d'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et présenter tout engagement en lien à cette demande pour effectuer des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel;
- 2.- De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et d'autoriser le directeur des travaux publics à signer cette demande.

ADOPTÉ.

CA18 08 0212

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299007 relatif à une contribution financière à être distribuée entre douze organismes locaux pour l'année 2018.

ATTENDU que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets;

ATTENDU les projets reçus et analysés par l'Arrondissement ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière non récurrente, totalisant la somme de 242 374 \$, à être distribuée entre douze organismes locaux, tel que décrit au sommaire décisionnel, et autoriser les conventions afférentes;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0213

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275009 relatif à une contribution financière pour les années 2018 et 2019, à l'approbation et à la signature d'une convention avec l'organisme VertCité pour la gestion des jardins communautaires dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que ce montant total de 24 750 \$ est réparti par tranche de 12 375 \$ pour les années 2018 et 2019 ;

ATTENDU que la convention permettra le développement d'activités et d'ateliers auprès des usagers améliorant grandement la qualité du programme offert ;

ATTENDU que VertCité prendra en charge la mise en œuvre des trois nouveaux jardins communautaires aux parcs Roman-Zytynsky, Robert-Mitchell et Bourbonnière;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la signature du projet de convention avec l'organisme VertCité pour la gestion des jardins communautaires;
- 2.- D'octroyer une contribution financière totale de 24 750 \$, sans taxes applicables, somme qui sera versée par tranche de 12 375 \$ pour les années 2018 et 2019;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0214

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121007 relatif à l'octroi d'une commandite au regroupement Le Levant pour l'organisation de l'exposition « Réflexion et réfraction ».

ATTENDU que l'exposition intitulée « Réflexion et réfraction » se tiendra au Musée des maîtres et artisans du Québec (MMAQ), situé à Saint-Laurent, du 5 au 30 mai 2018;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une commandite de 400 \$ au regroupement Le Levant pour l'organisation de l'exposition « Réflexion et réfraction » qui se tiendra au Musée des maîtres et artisans du Québec (MMAQ), situé à Saint-Laurent, du 5 au 30 mai 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0215

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186909004 visant à autoriser une gratuité à Le Carrefour des aînés de Saint-Laurent inc. pour l'utilisation des grandes salles du Centre des loisirs le 19 octobre 2018, dans le cadre d'une célébration de la fête d'Halloween.

ATTENDU la tarification prévue au règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs et ses amendements;

ATTENDU qu'il s'agit d'une 4^e demande de gratuité pour 2018 et que si l'expérience est concluante, l'événement pourrait remplacer la fête de la Saint-Valentin en 2019;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la gratuité à Le Carrefour des aînés de Saint-Laurent inc. pour l'utilisation des grandes salles du Centre des loisirs le 19 octobre 2018, dans le cadre d'une célébration de la fête d'Halloween.

ADOPTÉ.

CA18 08 0216

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180664003 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

6 ^{ème} soirée bénéficière Homard & Vin de la Fédération québécoise d'athlétisme, le vendredi 25 mai 2018 au Centre des loisirs de Saint-Laurent - 1 billet à 125 \$ (taxes incluses)	125,00 \$
Spectacle musical <i>Quasimodo</i> des productions Coracole, le vendredi 27 avril 2018 à l'église de Saint-Laurent. 2 billets à 35 \$ (taxes incluses)	70,00 \$

2.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0217

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1183984005).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 février et le 28 mars 2018, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 28 mars 2018 ainsi que du rapport sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA18 08 0218

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1180299005 relatif à l'approbation d'un bail d'une durée de 5 ans par lequel l'arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent une partie du lot 3 397 451 et un droit de passage longeant la voie du CN pour des fins de jardins communautaires et l'implantation des Serres du Dos Blanc.

ATTENDU la résolution numéro CA18 080134 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 mars 2018 et approuvant un bail d'une durée de 5 ans par lequel l'arrondissement

loué au Cégep de Saint-Laurent une partie du lot 3 397 451 du cadastre du Québec, d'approximativement 19 200 pieds carrés, et un droit de passage longeant la voie du CN pour des fins de jardins communautaires et l'implantation des Serres du Dos Blanc;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger à 18 230 mètres carrés la dimension du terrain loué, soit le lot 3 397 451, et destiné à l'aménagement de jardins communautaires et l'implantation des Serres du Dos Blanc;

ATTENDU que lors de la rédaction du bail pour l'utilisation d'un terrain du Cégep de Saint-Laurent pour l'aménagement des Serres du Dos Blanc, une erreur s'est glissée dans la dimension du terrain loué;

ATTENDU que la dimension exacte du terrain est de 18 230 mètres carrés (196 226 pieds carrés) et non de 19 200 pieds carrés;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, LE CONSEILLER AREF SALEM DÉCLARANT SON INTÉRÊT ;

D'approuver un addenda au bail de 5 ans avec le Cégep de Saint-Laurent corrigeant à 18 230 mètres carrés (196 226 pieds carrés) la dimension du terrain loué, soit le lot 3 397 451, pour l'aménagement de jardins communautaires et l'implantation des Serres du Dos Blanc.

ADOPTÉ.

CA18 08 0219

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499022 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 2105 – 2107; 2121 – 2123; 2137 – 2139; 2151 – 2153; 2161 – 2163 et 2175 – 2177, rue des Montérégiennes, dans la zone H08-033 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de permettre que la localisation des terrasses des unités de bout d'habitations contiguës, soit à 0 mètre des limites de propriété au lieu de 2 mètres.

ATTENDU qu'au point 6. a) du procès-verbal de la séance tenue le 7 mars 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier: DM - 20180301);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 mars 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées aux 2105 – 2107; 2121 – 2123; 2137 – 2139; 2151 – 2153; 2161 – 2163 et 2175 – 2177, rue des Montérégiennes dans la zone H08-033 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de permettre que la localisation des terrasses des unités de bout d'habitations contiguës, soit à 0 mètre des limites de propriété au lieu de 2 mètres, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA18 08 0220

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499023 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5000, chemin Saint-François dans la zone I10-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une clôture en marge avant dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. b) du procès-verbal de la séance tenue le 7 mars 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des

dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180302);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 mars 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5000, chemin Saint-François dans la zone I10-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une clôture en marge avant dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition que la clôture soit de type « Oméga » de couleur noire, qu'elle soit installée au même emplacement que celle existante et qu'un minimum de 30 arbres soient plantés et 40 mètres linéaires de haie soient ajoutés en combinant les propriétés situées au 1450, rue Saint-Amour et 5000, chemin Saint-François.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA18 08 0221

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499024 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1450, rue Saint-Amour dans la zone I10-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une clôture en marge avant dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. c) du procès-verbal de la séance tenue le 7 mars 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180302);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 mars 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1450, rue Saint-Amour dans la zone I10-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une clôture en marge avant dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition que la clôture soit de type « Oméga » de couleur noire, qu'elle soit installée au même emplacement que celle existante et qu'un minimum de 30 arbres soient plantés et 40 mètres linéaires de haie soient ajoutés en combinant les propriétés situées au 1450, rue Saint-Amour et 5000, chemin Saint-François.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA18 08 0222

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499021 relatif à une demande d'usage conditionnel concernant la propriété située au 3761, boulevard Thimens dans la zone I11-006 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements et ayant pour objet de permettre l'usage de bureau au 2e étage de ce bâtiment industriel.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 7 mars 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cet usage conditionnel en vertu des

dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements (dossier : UC - 20180301);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cet usage conditionnel a été dûment convoquée le 14 mars 2018 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente demande d'usage conditionnel;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un usage conditionnel pour la propriété située au 3761, boulevard Thimens dans la zone I11-006 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements, ayant pour objet de permettre l'usage de bureau au 2e étage de ce bâtiment industriel, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme aux conditions suivantes :

- planter au moins 4 arbres à grand développement et 1 à petit développement;
- augmenter d'au moins 2% le verdissement de la propriété.

Les travaux donnant effet à cet usage conditionnel doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA18 08 0223

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499025 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de deux habitations multifamiliales aux 11201-11301, boulevard Cavendish dans la zone H12-043 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. a) de la séance tenue le 7 mars 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180302);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de deux habitations multifamiliales aux 11201-11301, boulevard Cavendish dans la zone H12-043 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et les plans d'implantation et d'aménagement paysager soumis le 30 mars 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0224

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499026 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification d'un PIIA approuvé concernant un agrandissement arrière et le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation située au 2095, chemin Laval dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. b) de la séance tenue le 7 mars 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180302);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification d'un PIIA approuvé concernant un agrandissement arrière et le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation située au 2095, chemin Laval dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme. Les murs des façades seront recouverts d'un revêtement de bois de couleurs « Albâtre » et « Gargoyle » de la compagnie Maibec, ou de leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0225

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499027 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures d'une habitation bifamiliale jumelée située au 1410, rue Gohier dans la zone H12-058 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. d) de la séance tenue le 7 mars 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180304);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures d'une habitation bifamiliale jumelée située au 1410, rue Gohier dans la zone H12-058 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA18 08 0226

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499028 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 4520, place Claire-Oderra dans la zone H07-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. e) de la séance tenue le 7 mars 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180305);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 4520, place Claire-Oderra dans la zone H07-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme. Les murs seront recouverts d'un revêtement de brique de couleur « Venetian » de la compagnie Brampton, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0227

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499030 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce le commerce situé au 925, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. k) de la séance tenue le 7 mars 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180311);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce le commerce situé au 925, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA18 08 0228

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499020 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures du bâtiment industriel situé au 2205, rue de l'Église, dans la zone S15-050 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 3.a) de la séance tenue le 7 mars 2018, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20180311);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures du bâtiment industriel situé au 2205, rue de l'Église, dans la zone S15-050 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté dans les plans soumis en date du 28 février 2018 et les perspectives datant du 1 mars 2018, et à la condition de fournir un plan d'aménagement de paysage.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique « Flashed Wire Cut » et « Yvorystone » de la compagnie Palmetto Brick et panneaux finis d'aluminium de couleur « rigel-2 » de la compagnie Penfab, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0229

Soumis le premier projet de résolution approuvant le Projet particulier d'occupation d'un immeuble visant à modifier une disposition du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'autoriser l'usage habitation dans un bâtiment accessoire du bâtiment sis au 1773-1779, rue de l'Église en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5) (sommaire décisionnel numéro 1187499019).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de résolution approuvant le Projet particulier d'occupation d'un immeuble visant à modifier une disposition du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'autoriser l'usage habitation dans un bâtiment accessoire du bâtiment sis au 1773-1779, rue de l'Église en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

Autorisation :

De modifier l'article 3.28 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin qu'elle se lise maintenant comme suit:

« Dans un bâtiment ou une construction accessoire, l'usage habitation est autorisé au premier étage seulement. Cet usage habitation ne doit pas être agrandi »

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

ADOPTÉ.

CA18 08 0230

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-110 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1187154002).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-110 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 24 avril 2018, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA18 08 0231

Le projet règlement numéro RCA05-08-0003-1 modifiant le règlement numéro RCA05-08-0003 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1183231004).

ATTENDU l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) et l'article 43 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (L.R.Q., c. C-11.4);

ATTENDU que le conseil souhaite accorder une rémunération, par séance, au vice-président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de numéro RCA05-08-0003-1 modifiant le règlement numéro RCA05-08-0003 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement tel que présenté.

CA18 08 0232

Le conseiller Franceso Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA05-08-0003 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement.

CA18 08 0233

Soumis sommaire décisionnel numéro 1182431001 relatif à une nomination au poste de chef de division, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Karl Delors Koyo (matricule 100139496) au poste de chef de division, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe (poste 15062 – emploi 209370 - SBA 266358), à compter de son entrée en fonction à convenir entre les parties. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA18 08 0234

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893007 relatif à la nomination d'un contremaître aqueduc égouts, à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste contremaître aqueduc égouts, à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics (SLA-18-CONC-208620-14999), affichage du 2 au 9 février 2018;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Philippe Douaire (212959999) au poste de contremaître aqueduc égouts, à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics (emploi 208620 / poste: 14999 / SBA: 266209), à compter du 7 avril 2018. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA18 08 0235

Dépôt du Bilan 2017 du Comité consultatif d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance du Bilan 2017 du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA18 08 0236

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de janvier et février 2018 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA18 08 0237

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 10

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Recommander au Comité exécutif d'autoriser un virement de crédits de 514 221,66 \$, taxes incluses, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement de Saint-Laurent pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la Maison Robert-Bélanger, situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc (sommaire décisionnel 11182410003);
- Adopter une résolution de remerciement au Conseil d'administration de Technoparc Montréal.

Les membres du Conseil offrent de Joyeuses Pâques aux membres de la Communauté orthodoxe qui célèbreront les Pâques le 8 avril 2018.

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée des éléments suivants :

- Il rend hommage à Pierre Wilson, directeur du Musée des Maîtres et Artisans du Québec, qui prendra sa retraite sous peu.

- La présentation des concepts des trois finalistes du concours d'architecture de paysage « Créer le corridor de biodiversité à Saint-Laurent » qui aura lieu le 5 avril, à 17 h 30, au Centre des loisirs.
- La 26e édition de la Course Saint-Laurent aura lieu le 15 avril.
- La corvée annuelle de nettoyage du Boisé Marcel-Laurin aura lieu le 20 avril.
- Il souligne le travail des bénévoles du Technoparc Montréal et regrette la décision de l'administration municipale de ne plus le financer.

Le conseiller Francesco Miele souligne le succès obtenu par la 14^e édition de l'Érablière Urbaine tenue au parc Beudet le 17 mars dernier.

Le maire Alan DeSousa s'attriste également de la décision de l'administration municipale de ne plus le financer le Technoparc Montréal.

CA18 08 0238

Soumis sommaire décisionnel numéro 1182410003 demandant au Comité exécutif d'autoriser un virement de crédits entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CA18 080117 adopté par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 mars 2018 et octroyant un contrat de 514 221,66 \$ à DFS Inc. Architecture et design pour des services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la Maison Robert-Bélanger – Soumission 17-15885 ;

ATTENDU que le virement de crédits est essentiel pour permettre la restauration de ce monument historique;

ATTENDU que ce projet fera l'objet d'une contribution financière de 1,3 M\$ (net) par le Fonds du patrimoine culturel québécois pour la restauration des immeubles patrimoniaux municipaux financé par le Service de la mise en valeur du territoire et le MCCQ qui sera applicable lors de l'octroi de contrat pour la réalisation des travaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De recommander au Comité exécutif d'autoriser un virement de crédits entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement, au montant de 514 221,66 \$ taxes incluses, pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc.
2. De financer la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0239

ATTENDU que le Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent (Technoparc) a vu le jour le 17 août 1992;

ATTENDU que le Technoparc se démarque par sa qualité environnementale hors du commun; en effet, l'aménagement harmonieux des espaces publics et des terrains privés favorise une ambiance de travail à la fois productive et saine;

ATTENDU que le Technoparc, d'une superficie de plus de 2,8 millions de mètres carrés, abrite aujourd'hui une quinzaine d'entreprises, toutes orientées sur la recherche et le développement, et œuvrant dans les secteurs des biotechnologies et de la pharmaceutique, des télécommunications et des technologies de l'information ainsi que de l'aérospatial;

ATTENDU que le Technoparc représente des investissements de plus de 800 millions de dollars, car plus de 310 millions de dollars ont été investis en construction d'édifices et en acquisition d'équipements spécialisés et 518,6 millions en recherche et développement;

ATTENDU le travail soutenu du conseil d'administration du Technoparc au cours de toutes ces années;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseil Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier le conseil d'administration du Technoparc Montréal – Campus Saint-Laurent, pour son dévouement et son travail soutenu, ayant permis l'implantation de ce site qui se démarque par sa qualité et son innovation.

ADOPTÉ

CA18 08 0240

Deuxième période de questions du public, à 21 h 25

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Jason Sartore, du 814, rue Dorais (intervenant #6) :

- Il demande des précisions sur le projet mentionné au point 40.10 (stationnement, circulation, etc.).

Réponse (Éric Paquet) : il propose de le rencontrer et de diffuser l'information aux citoyens.

CA18 08 0241

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 40.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire-substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} mai 2018.
